

La feuille de route du CNMP

Créé en 2022, le CNMP capitalise dans un premier temps sur les orientations définies par les deux comités dont il est l'héritier : la deuxième stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux (2019-2024), et la politique nationale de gestion des espèces élaborée dans le cadre du CP2F (depuis 2019). En 2024, une nouvelle stratégie unifiée matérialisera la convergence des travaux de Place des deux filières.

La politique nationale de gestion des espèces (PNGE)

Le CNMP s'appuie également sur les travaux et orientations définis dans le cadre du CP2F, dont il est l'héritier. Élaborée en 2019, la PNGE est fondée sur une large concertation associant les principales parties prenantes. Le pilotage de cette concertation est assuré par la Banque de France, en relation avec la direction générale du Trésor et la Fédération bancaire française. La PNGE s'emploie à formaliser en **cinq axes** des actions mesurables, partagées entre tous les acteurs de la filière :

1. Garantir l'**acceptabilité** des espèces comme moyen de paiement.
2. Surveiller le niveau d'**accessibilité des espèces** : depuis 2019, la Banque de France réalise un [rapport annuel](#) pour rendre compte de la couverture du territoire français par des points de retrait d'espèces.
3. Garantir la **qualité** de la circulation fiduciaire sur le territoire, en limitant l'écoulement des contrefaçons et en contrôlant l'activité des acteurs de la filière.
4. Garantir la **robustesse** et la résilience de la filière en cas de crise naturelle, politique ou financière grave.
5. Assurer l'**efficience** de la filière fiduciaire en limitant la hausse des coûts unitaires de gestion des espèces indissociables du repli des volumes traités dans une industrie à coûts fixes, mais aussi en réduisant l'empreinte environnementale du cycle de vie des billets.

La stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux

Héritier du CNPS, le CNMP s'engage à poursuivre les actions entamées par le CNPS, et notamment la stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux pour la période 2019-2024, qui cherche à répondre aux défis actuels en matière :

- de **sécurité** du fait de la prolifération de technologies innovantes mais parfois non matures ;
- d'**indépendance** vis-à-vis de nouveaux acteurs – type GAFa et BATX – de plus en plus impliqués sur le marché des paiements ;
- de **convergence** compte tenu des risques de fragmentation du marché européen post-SEPA, liés à l'émergence de solutions non harmonisées.

La stratégie 2019-2024 est le fruit d'un large processus de concertation, coordonné par le CNPS et impliquant l'ensemble des acteurs du marché. L'intégralité du document a été publiée en français (février 2019) et en anglais (mars 2019).

[Stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux \(PDF - 1 Mo\)](#)

[Présentation du plan de déclinaison de la stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux \(PDF - 995 Ko\)](#)

[Synthèse des actions de la stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux \(PDF - 926 Ko\)](#)

[Bilan stratégique à mi-parcours \(PDF - 447 Ko\)](#)

[La stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux \(PDF - 249 Ko\)](#)

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail sont chargés de mener les travaux du CNMP autour de priorités stratégiques :

- GTA – Intégration européenne.
- GTB – Modernisation des paiements des professionnels.
- GTC – Usages innovants du quotidien.
- GTD – Continuité des espèces.

Les groupes de travail se réunissent régulièrement pour assurer le suivi du déploiement de la feuille de route du CNMP et pour lancer les actions appropriées le cas échéant. Leur composition est établie par appel à candidature auprès des membres du CNMP plénier et des partenaires associés. La conduite de chaque groupe est confiée à deux organisations, avec le soutien du secrétariat du CNMP (assuré conjointement par la Banque de France et le Trésor).

Consulter

GTA – Intégration européenne

L'intégration de la France dans l'Union européenne implique une forte interconnexion avec les économies des autres pays de l'Union. En tant que rouage essentiel de l'économie, le secteur des paiements se doit de tenir compte de ces fortes interactions pour faciliter les échanges entre la France et les autres pays européens. En outre, le secteur des paiements de détail fait partie des activités dites de réseau, qui impliquent d'importantes économies d'échelle lorsque le réseau s'agrandit. Ces deux constats rendent nécessaire de penser également les paiements au niveau européen.

L'intégration européenne des paiements est bien avancée, puisqu'une monnaie unique fiduciaire est présente dans la très grande majorité des États membres. Les échanges en monnaie scripturale sont également rendus possibles par l'espace SEPA et grâce à l'intervention des réseaux internationaux de carte de paiement pour les paiements du quotidien. Toutefois, cette intégration est inachevée du fait de la forte dépendance des acteurs européens sur ces paiements du quotidien et de l'absence de solution de paiement innovante avec une portée paneuropéenne (exemple des paiements mobiles).

Le GTA, coanimé par la Banque de France et le Trésor, a donc vocation à réfléchir et agir pour contribuer à une meilleure intégration européenne des paiements. Un lien permanent est assuré par le secrétariat du CNMP avec le GTB « Modernisation des paiements des professionnels et des administrations » et le GTC « Paiements innovants du quotidien », à vocation moins institutionnelle et plus technique.

Les principales actions qu'il met en œuvre à cette fin sont : une veille des travaux des autorités européennes, une coopération avec les autres organisations européennes en charge des paiements (notamment les comités des paiements) et un suivi des projets structurants (solutions mobiles, euro numérique).

Consulter le [mandat du GTA](#).

GTB – Modernisation des paiements des professionnels

Animé conjointement par l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le GTB a pour but d'encourager la dématérialisation des processus de facturation-paiement au sein des entreprises et des administrations publiques.

La sphère des échanges entre entreprises (B2B – *business-to-business*) est désormais considérée comme un segment de marché clé par les acteurs du paiement. Ainsi, les innovations en matière de paiement offrent des perspectives significatives en matière d'efficacité, de rapidité et de fluidité dans la gestion de trésorerie. Autant d'aspects que les clients professionnels sont désireux d'améliorer, dans un contexte de dématérialisation rapide des activités et des échanges.

Le GTB poursuit donc les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la mise en place du virement instantané dans la sphère professionnelle, en alternative au chèque notamment. En lien avec cet objectif, il encourage le déploiement des services d'initiation de virement référencé par les créanciers, en particulier l'initiation de paiement et le *request-to-pay* (SRTP) de l'European Payments Council (EPC).

Le GTB accompagne également les pouvoirs publics dans la modernisation de leurs paiements, en réception comme en émission. À ce titre, il joue un rôle de conseil et de relais auprès de l'administration (DGFIP et direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes – DGCCRF) dans le cadre des projets de facturation électronique et de dématérialisation des tickets.

Consulter le [mandat du GTB](#).

GTC – Usages innovants du quotidien

Le domaine des paiements entre particuliers a été marqué, ces dernières années, par une forte accélération de la numérisation des moyens de paiement. Ainsi, une forte demande existe concernant le déploiement de nouveaux outils permettant un développement rapide de nouveaux usages. Cependant, face au bousculement sans précédent du marché des paiements du quotidien, l'amélioration de l'inclusion financière par les paiements scripturaux et la question de l'accès aux moyens de paiement électroniques sont devenus des enjeux clés pour maintenir un accès aux paiements scripturaux adapté à l'ensemble de la population.

Le GTC est coanimé par la Fédération bancaire française et Mercatel. Ses travaux s'articulent en priorité autour du suivi de la mise en œuvre de l'initiative législative à venir de la Commission européenne sur le SCT Inst, ainsi que sur la promotion des alternatives à l'usage du chèque sur les segments P2P (*peer-to-peer*), C2B (*customer-to-business*) et dans le milieu associatif. Le groupe de travail est aussi chargé de l'accompagnement de nouveaux usages, comme la numérisation des titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD), le PIN *online* et les pourboires dématérialisés. La poursuite des actions en matière d'accessibilité et d'inclusion des services de paiement sera également traitée dans ce cadre et concernera notamment le lancement d'une étude sur l'accès aux moyens de paiement électroniques afin d'identifier d'éventuelles lacunes en matière d'inclusion sociale, ainsi que le développement des nouveaux canaux d'accès aux espèces.

Consulter le [mandat du GTC](#).

GTD – Continuité des espèces

La mission du GTD est de coordonner les efforts des acteurs de la filière fiduciaire pour garantir le bon fonctionnement de cette dernière et de garantir l'usage des billets et pièces sur le territoire.

Animé par la Banque de France, le GTD suit les évolutions observées de la demande d'espèces, en particulier pour son usage transactionnel. Il assure le suivi de la Politique nationale de gestion des espèces (PNGE) et participe à garantir le double principe de neutralité et de libre choix des moyens de paiement. Le groupe de travail traite les cinq dimensions de la PNGE, à savoir : l'acceptabilité des espèces comme moyen de paiement, l'accessibilité des espèces sur le territoire, la qualité de la circulation fiduciaire, la robustesse de la filière fiduciaire et son efficacité, que ce soit d'un point de vue économique, financier ou environnemental.

De manière plus générale, la place des espèces est aussi remise en perspective d'un point de vue économique dans l'ensemble du paysage des moyens de paiement.

Consulter le [mandat du GTD](#).

En savoir plus

Note d'analyse des dépendances du marché français des paiements

[En savoir plus](#)

Synthèse des cas d'usage et obstacles au déploiement du virement instantané en France

[En savoir plus](#)

GT2 - Synthèse sur les synergies

[En savoir plus](#)

Charte d'accessibilité des services de paiement pour les personnes en situation de handicap

[En savoir plus](#)

Note d'analyse des dépendances du marché français des paiements

Outils statistique

— — — —

■

Synthèse des cas d'usage et obstacles au déploiement du virement instantané en France

Outils statistique



GT2 - Synthèse sur les synergies

Outils statistique



Charte d'accessibilité des services de paiement pour les personnes en situation de handicap

Outils statistique

Pour aller plus loin

- [Mandat de la Banque de France en matière de surveillance des moyens de paiement scripturaux](#)
- [Cadre institutionnel de la surveillance des moyens de paiement scripturaux](#)
- [Présentation du Comité national des moyens de paiement \(CNMP\)](#)